

L'ABEILLE D'ÉTAMPES

PRIX DES INSERTIONS.
Annonces... 20 c. la ligne.
Réclames... 30 c.

JOURNAL DES INSERTIONS JUDICIAIRES ET LÉGALES

PRIX de L'ABONNEMENT
Un an... 12 fr.
Six mois... 7 fr.
3 fr en sus, par la poste.

DE L'ARRONDISSEMENT

Littérature, Sciences, Jurisprudence, Agriculture, Commerce, Voyages, Annonces diverses, etc.

Paraissant tous les Samedis.

Étampes. — Imprimerie de AOG. ALLIEN.

L'abonnement au prix d'avance, et les insertions au comptant. — A l'expiration de leur abonnement, les personnes qui n'ont pas l'intention de le renouveler doivent refuser le Journal.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1873, dans l'un des journaux suivants: Pour l'arrondissement de Versailles, dans la Concorde de Seine-et-Oise, le Journal de Seine-et-Oise, le Libéral de Seine-et-Oise, l'Union libérale et démocratique de Seine-et-Oise; — pour celui de Corbeil, dans

BUREAUX DU JOURNAL, RUE DU PONT-QUESNEAUX, 3,

Chez AUGUSTE ALLIEN, imprimeur.

le journal l'Abeille de Corbeil; — pour celui d'Étampes, dans le journal l'Abeille d'Étampes; — pour celui de Mantes, dans le Journal judiciaire de Mantes; — pour celui de Pontoise, dans l'Echo Pontoisien; — pour celui de Rambouillet, dans l'Annuaire de Rambouillet.

Heures du Chemin de fer. — Service d'Été à partir du 5 Mai 1875.

Table of train schedules with columns for stations (Orléans, Paris, etc.), departure times, and arrival times for various routes.

ÉTAMPES.

Caisse d'épargne.

Les recettes de la Caisse d'épargne centrale se sont élevées dimanche dernier, à la somme de 3,171 fr., versés par 35 déposants dont 2 nouveaux.

Police correctionnelle.

Audience du 30 Avril 1873. Le Tribunal de Police correctionnelle, dans son audience dernière, a prononcé les jugements suivants:

Nouvelles du Concours.

L'appel fait aux habitants d'Étampes dans le but de vouloir bien s'associer à la Commission d'organisation pour la décoration de la Ville, a été entendu.

M. Maurice-Chauvet, qui a confectionné les drapeaux destinés à la fête, en tient à la disposition du public moyennant 1 fr. 90 c.

Le Festin du poète.

Improvisations faites à Étampes, le 27 avril 1873. Dimanche soir, nous étions trente — sans faire partie le moins du monde de la commission ainsi appelée — mais gracieusement invités par un ami au festin que servait le poète, dont j'entretenais, il y a huit jours, les lecteurs de l'Abeille.

Pour tout homme qui pense, la nourriture de l'esprit est aussi indispensable que celle du corps. Les banquets de l'intelligence ont toujours été en usage chez les nations civilisées.

Le peuple de Rome, agité par le vent des révolutions, ne cessait de réclamer panem et circenses; mais tout à coup, il oubliait la faim et les jeux du cirque, en écoutant les harangues de ses tribuns ou les discours de Cicéron.

Les citoyens d'Athènes ne se souvenaient plus des désastres de Cléon, lorsqu'ils entendaient, à la tribune, Démosthène les exhorter à la concorde, au respect des lois, à la revanche contre Philippe.

Une seule parole éloquentement suspendait aux lèvres de Clovis les desirs d'une armée, arrêtaient les fuyards dans les plaines de Tolbiac, culbutait les Allemands et fondait le royaume des Francs.

Il n'y a pas jusqu'aux peuplades que nous appelons barbares, qui ne soient convincés par un instinct secret aux fêtes de l'esprit.

Le sauvage enfant des savanes se plait après le combat, debout, une chevelure sanglante à la main, le casse-tête sur l'épaule, à écouter le vieux cacique raconter les exploits, la mort et les funérailles des guerriers; tandis qu'à la même heure, sur cette terre d'Afrique conquise par nos armes, quelque arabe du désert, les jambes croisées à la porte de sa tente, redit devant ses petits enfants, avec des paroles brûlantes comme le Simoun, le deuil et la honte de la tribu.

La plus frappante expression de ce besoin inné des choses de l'esprit, chez les individus et chez les peuples, nous la trouvons dans la Fable et dans l'Évangile.

Le chantre de la Thirace, dont la lyre enchantée, entraîne après elle les pierres, les plantes, les troupeaux et les bergers, n'a pas d'autre signification que l'influence des arts, leur puissance pour attirer les hommes, leur faire bâtir des villes et leur apprendre à vivre en société.

Il appartenait au Christ seul de réaliser l'idéal. Celui qui la Judée appelait par erreur le fils du charpentier, lorsqu'il laissait couler de ses lèvres ces paraboles admirables tout à la fois d'éloquence et de poésie, qui ont causé la stupeur de Jean-Jacques lui-même, ne donnait-il pas au monde la réalité à la place du rêve?... Cette foule qui le suit, qui oublie de manger, qui ne se laisse pas de répéter: « Jamais homme n'a parlé comme cet homme; » cette foule dont le Sauveur a compassion, qu'il fait asseoir sur l'herbe, pour laquelle il multiplie cinq pains et trois poissons, n'est-ce pas réellement l'humanité tout entière conviée au même festin, le plus grand, le plus étonnant qui jamais ait été dressé devant les intelligences et devant les cœurs, devant les individus et devant les nations?

Qu'on veuille ou non le reconnaître, c'est l'histoire des peuples arrivés les uns après les autres au banquet de la civilisation. — Et on n'efface pas impunément l'histoire...

Maintenant je dirai, au rebours du poète ancien: Sicelides Musae paulo majora canamus.

Muses d'Étampes, occupons-nous de raconter de moins grandes choses, sans nous écarter cependant de notre sujet.

Chrétien avant tout, — comme l'étaient Chateaubriand, Lamartine et Victor Hugo, dans leurs premiers et plus vastes inspirations, — comme l'ont toujours été Corneille et Racine, — le jeune poète improvisateur, sur lequel nous avons compté, après avoir entendu ses vers une seule fois, ne devait pas tromper notre attente et devait même la surpasser, en nous servant le plus délicieux festin poétique qu'il soit possible d'imaginer.

La première chose à faire était naturellement de dresser la table. Je ne sais par quel hasard, — à moins que ce ne soit en vertu de cet heureux à propos gaulois, synonyme de français, — le premier venu évi-

demment par l'esprit, entre les auditeurs, sans avoir rien préparé à l'avance, jeta au poète ce mot devant lequel nous devons tous prendre place: Table.

Voici comment l'improvisateur dépla la nappe et mit le couvert:

La Table.

Poète, prends ta lyre; il faut chanter la table. Autour d'elle souvent que de joyeux propos! Des amis bienheureux, ô plaisir délectable! Y rencontrent parfois la paix et le repos.

Je comprends moins encore comment l'un de nous eut l'idée bizarre, mais fort utile, de proposer la Revalsçière Dubarry; — fort bizarre, car on ne s'attendait guère à voir Dubarry dans cette affaire; fort utile, car que faire à table à moins qu'on ne mange? La poésie accommode délicieusement ce qui était réclamé par la carte:

La Revalsçière Dubarry.

O genre humain, tressaille d'allégresse! Poètes, redoublez vos chants et vos transports! Car Dubarry, dans sa vive tendresse, Va ressusciter tous les morts!!

Il ne suffit pas de dîner ensemble; le cœur a besoin de conserver le portrait de ses amis; on profite de l'occasion pour se le demander mutuellement avant de se séparer:

Le Portrait.

Quand un ami, dans une longue absence, Indifférent, reste longtemps muet; Pour abréger ce pénible silence; On va souvent visiter son portrait.

A table, la coutume n'est pas de garder le silence; les joyeux propos circulent... C'est pourquoi sans doute, afin qu'il se repose quelques instants, on offre malicieusement au poète: le sommeil, avec les rimes les moins endormantes qu'on puisse trouver:

Le Sommeil.

Après avoir commis maintes, maintes bricoches; Pour dormir, ô rimour, quitte enfin tes galoches. Tous tes instants sont longs comme des jours sans pain. Aujourd'hui la douleur, mais l'espoir est dans demain!

Il n'est pas de bon ton de chanter à table, mais on n'a pas souvent avec soi un fils d'Apollon et on peut bien alors se permettre quelque licence. Probablement à cause de cela il fut demandé au poète de chanter sur cinq airs assez baroques:

La Cloche du village.

J'aime, cloche de mon village, A midi, le matin, le soir, Entendre ton joyeux tapage. Voix d'amour, de paix et d'espoir. J'aime tous tes beaux airs de fête; J'aime tes légers carillons. Avec toi, mon âme répète: « Que le Seigneur bénisse nos sillons. »

Air: J'ai du bon tabac.

Cloche matinale, Chante son retour; L'horizon d'épale Présage un beau jour. O cloche, reviens! L'heureux labourneur; Dis à chaque oreille: Bien vite au labour!

Air: C'est la mère Michel.

O cloche bavarde! Dis à l'indolent: Quitte la mansarde; Sois plus diligent. Laissons la paresse, Allons promptement, Il faut que ça travaille!

Air: Sur l'air du tra la la.

Chante tous les hymnes, redis tous les baptêmes; Jette, sur les vallons, tes accords argentins. Cloche de mon village, à tes joyeux refrains, Je mêlerai ma voix et chanterai quand même! Sur l'air du tra la la, etc.

Air: De Cadet Roussel.

Cloche, dis nous notre devoir; Parle nous, le matin, le soir. J'aime ta voix et ton langage. Resonna, cloche du village! Ah, ah, ah, oui, vraiment... J'aime à l'entendre à tout moment.

On ne peut toujours rire, même au milieu du plus gai des festins et il est utile de se rappeler les malheurs du passé, afin de conjurer ceux de l'avenir:

Mort de Monseigneur Darbois.

Silence! Entendez-vous! Une armée étrangère Foule encor notre sol et sur tous nos remparts, De l'ennemi vainqueur flotte hélas la bannière, Aux puissants léopards!

Le Tabac.

Exaltons le tabac, chantons la tabatière. Qui sait si bien consoler nos douleurs. Je voudrais, comme moi, qu'un jour, toute la terre Pût connaître nos douceurs.

Le Revanche.

Espérons, ô Français, — un jour viendra peut-être... De nous pourrons venger tous nos revers; De nos destins trahis, voir et fin réparatrice, Les antiques exploits que la honte à couverts!

Le Violon.

Le vieillard est heureux de voir, un soir de fête, Sur les tapis d'un vert gazon, Tournoyer en chantant plus d'une heureuse tête, Et chanter de sa voix...



**La Prière.**  
Pour soulager tes maux, pauvre âme solitaire !  
Il est un mot sacré qui nous emporte aux cieux :  
Ce mot, gardons le bien, c'est la sainte prière ;  
Le cœur qui sait prier n'est jamais malheureux.

**La Chaise.**  
Je serais bien plus à mon aise  
Pour rimer de joyeux refrains,  
Soul, bien posé sur une chaise,  
Travaillant sans témoins.

**Le Navire.**  
Les flots n'ont pas détruit ton orgueilleux navire,  
O France ! et c'est un vain, que l'autan déchiré  
Viendra battre ses flancs. — Il vaincra son délire.  
Ton navire n'est pas du ciel abandonné.

**La Moustache.**  
Tout français maintenant porte la sabretache :  
Pour avoir l'air vainqueur, un imposant maintien,  
Pour effrayer, un jour, le farouche Germain ;  
Laissez, jeunes soldats, croître votre moustache.

**La Jalouse.**  
Inquiet, plein d'ennui, le front pensif et sombre,  
Ne trouvant, nulle part, une treve à ses maux ;  
Le jaloux vit tout seul ; il aime et cherche l'ombre !  
Et son cœur torturé n'a jamais de repos...

Puisqu'il est convenable de demander l'avis du lecteur, n'avez pas raison d'appeler cette soirée : *Le festin du poète* ?

Je ne dirai pas seulement avec Boileau :

Il n'est point de serpent ni de monstre odieux,  
Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux.

mais j'ajouterai, il n'est pas de monstre que l'improvisateur ne soit capable, à force d'habileté, de servir à ses convives, les obligeant à en redemander tellement ils le trouvent délicieux...

Quel est l'amphitryon des Muses, qui surpris à l'improviste, trouverait moyen de faire assiéger ses hôtes à un pareil repas d'intelligence et de bon goût ?

Que de poètes, de politiques, de romanciers la plume à la main, étendent à loisir leur esprit sur les tartines de la presse, mais ne servent rien et forcent leurs convives à dire ironiquement comme Molière :

Le véritable amphitryon  
Est l'amphitryon ou l'on dîne.

ou bien, franchement, rudement comme Rotrou :

Foin d'un amphitryon où l'on ne dîne pas !...

Nous avons dîné.

Pour se rendre compte des ressources étonnantes dont le poète dispose, il faut bien se souvenir, que rien n'avait été commandé d'avance, que nous étions simplement trente affamés, venus chacun pour se faire servir, selon son appétit, le mets qui lui convenait...

Après cela je ne crains pas de répéter ce que je disais dans mon précédent article : — c'est prodigieux ! — et même, je n'hésite pas à reconnaître, d'après le témoignage unanime de ceux qui ont entendu — que j'étais, malgré ma première admiration, au dessous de la vérité.

Relisez !... Un grand nombre de vers imprimés ont bien du mal à donner un peu d'intérêt à leur lecture, ne se tiennent sur leurs pieds qu'avec un mécanisme de chevilles ou même de béquilles.

Ici le poète marche, tantôt il court dans les vallées du Parnasse, ou tantôt il s'élance au sommet. En commentant sa main tremble de timidité ; c'est le respect de ses auditeurs, c'est aussi le tremblement de l'inspiration qui s'empare de lui. Bientôt son noble visage s'illumine ; son regard limpide s'élève au-dessus des nuages qui obscurissent la pensée. Cette fois, il a pris sa lyre, il la tient d'une main sûre, il prélude, elle frissonne entre ses doigts ; semblable aux murmures de la harpe colienne. Il chante, malgré l'enthousiasme, les bruits et les applaudissements de l'auditoire. En vain on essaie de le retenir, de l'entraver, en lui jetant des sujets aussi inextricables que les mailles de l'oiseleur. On a beau lui décocher les rimés acérées comme autant de fleches meurtrières, rien n'arrête son vol. Il monte, il redescend à vos yeux, il s'élève encore ; on dirait qu'il se joue à travers les espaces de la poésie, tel que les chœurs de l'air dans les hauteurs des cieux.

Mais ce qu'on ignore, c'est qu'il lui est presque aussi facile d'improviser en anglais que d'improviser en français ; ce qu'on ne peut savoir, c'est le fabuleux travail qu'il lui a fallu pour arriver à ces résultats. « A la fin de mes études, me disait-il, je savais par cœur trente-neuf mille vers grecs, latins, anglais et français. Mon professeur voulait me faire apprendre le quarantième mille ; une fièvre cérébrale m'arrêta et faillit m'emporter. »

Ce qu'il est préférable de connaître encore, c'est que le poète n'est pas uniquement une belle intelligence, mais un grand cœur. Il est le père, la mère et l'instituteur de ce jeune frère qui l'accompagne, et auquel il enseigne lui-même, à faire de la chansonnette comique, l'auxiliaire de la poésie.

O poète, merci de ton merveilleux festin ! merci de l'esprit, du tact, de la délicatesse avec lesquels tu as traité tes convives !

Tu l'as vu, nous avons été sympathiques parce que ton cœur battait à l'unisson du nôtre ; parce que tu ne sais pas insulter ces trois grandes choses : Religion, Famille et Patrie.

Puisses-tu ne pas rencontrer sur ta route l'indifférence qui décourage, l'envie qui meurtrit ! Puissent tes jours être meilleurs que ceux de Gilbert et de Malgâtre ! comme eux trouver la gloire, mais ne pas éprouver leurs douleurs !...

Du moins, tu es sûr, de n'avoir pas à dire, avec autant de tristesse que l'un d'eux :

Au banquet de la vie infortuné convive,  
Je m'assis un jour et je meurs !  
Je meurs, et sur ma tombe où lentement j'arrive,  
Nul ne viendra verser des pleurs !...

Tu as des amis parmi nous, et demain, ils iront t'entendre, avec l'éhée de la société d'Étampes, certains d'avance de tes succès.

## AVIS AUX VOYAGEURS.

### Service d'Ablis à Étampes.

M. JOUAS fait savoir que, le 1<sup>er</sup> avril dernier, il a monté un service de Messageries d'Ablis à Étampes, deux fois par semaine : le Mercredi et le Samedi.

Départ d'Ablis... à 7 heures du matin

Départ d'Étampes... à 1 heure du soir.

Ce service passe à la gare d'Orsonville, à 7 h. 1/2 ; à Paray, à 8 h. ; à Allenville, à 8 h. 1/2 ; à Authon, à 9 h. ; et arrive à Étampes, à 10 h. 1/2 du matin.

M. JOUAS se charge des commissions et de la grosse messagerie.

Bureau à Authon, chez M. MARDELET, aubergiste ;  
— à Étampes, chez M. LENOIR, place de l'Embarcadere.

Correspondance d'Étampes à Chartres  
le Jeudi et le Samedi

Le 26 avril dernier, il a été trouvé, rue Ste Croix, un mouchoir de poche dans un des coins duquel il y avait une certaine somme d'argent. La personne qui l'a trouvé l'a déposé au bureau de police où le propriétaire peut aller le réclamer.

M. PERSENT, marchand de mercerie en gros, rue de la Tannerie, n° 41, à Étampes, demande un APPRENTI.

### Etat civil de la commune d'Étampes.

#### NAISSANCES.

Du 28 Avril. — THÉALAGAT Edmond-Joseph, rue Saint-Jacques, 142. — 29 SÉDARD Marie-Henriette, rue Pavée, 18. — 2 MAI. CORSIN Marie-Bruesine, rue du Puits-de-la-Chaine.

#### PUBLICATIONS DE MARIAGES.

Entre : 1<sup>er</sup> DUVAL François Alexandre, conducteur de trains à Bréigny et anciennement à Étampes, rue Evcard, 47 ; et D<sup>lle</sup> GÉOFFROY Mélanie, domestique à Sainte-Geneviève-des-Bois.

2<sup>o</sup> MASSON Alphonse, ouvrier tanneur, actuellement à Lougumeau et anciennement à Pierrefitte ; et D<sup>lle</sup> MARTIN Amélie, cuisinière, rue Saint-Martin, 337, à Paris.

#### DÉCÈS.

Du 28 Avril. — BARDILTON Joséphine, 38 ans, femme Vatel, rue Basse-de-la-Foulerie, 28. — 1<sup>er</sup> MAI. FOUSSADIER René, 36 ans, restaurateur, au buffet de la gare. — 1<sup>er</sup> DAUBIGNARD Sophie-Rose, 44 ans, propriétaire, veuve Pavard, rue Sainte-Croix, 40.

Pour les articles et faits non signés : A. G. ALLEN.

Les machines à vapeur verticales sont aujourd'hui reconnues comme étant le moteur le plus parfait, le plus économique et de la manœuvre la plus facile qui puisse être appliquée à toutes les exploitations industrielles, commerciales et agricoles. M. Hermann Lachapelle, qui tient le premier rang dans la construction de ces machines, vient d'acquiescer de vastes terrains contigus à l'usine du Faubourg-Poissonnière, qui permettront à l'importante maison qu'il dirige d'avoir une exposition permanente de tous ses types prêts à livrer et de pouvoir, immédiatement et en tout temps, satisfaire aux besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dont la prospérité est directement liée à l'emploi des machines à vapeur. 6-2

Il a toujours paru complètement impossible de réunir, dans un vêtement confectionné la qualité de l'étoffe et la distinction de la forme, à la modération du prix. Le **Bon Diable** a pourtant résolu le problème, grâce aux procédés inédits d'une administration progressiste qui sait concilier les exigences croissantes de la toilette masculine, avec la nécessité non moins grande au bon marché.

Le **Bon Diable** offre en ce moment, à sa clientèle de province, un choix très-remarquable de confections pour hommes, d'une variété de coupes et d'une solidité de tissu qui expliquent le succès persistant de cette consciencieuse maison, dont la résurrection a réjoui tout Paris. (39, rue de Rivoli.) Expédition en province.

### ANNONCES.

(1) Etude de M<sup>e</sup> BOUYARD, avoué à Étampes, Rue Saint-Jacques, n° 5.

#### VENTE

Sur publications volontaires,

1<sup>o</sup>. — Le Dimanche 25 Mai 1873, heure de midi, EN LA MAISON D'ÉCOLE DE LONGUEVILLE, Par le ministère de M<sup>e</sup> MILLIARD, notaire à La Ferté-Alais, Commissaire à cet effet.

D'UN

### CORPS DE FERME

Situé à Longueville, sur la rue tendant à Orveau, Avec  
Jardin derrière, clos de murs, ET 119 PIÈCES DE TERRE, BOIS, FRICHE, PRÉ, SABLE, JARDIN, VIGNE, GROUETTE. Sises terroirs de D'Huisson, Cerny, Bouville, Orveau-sous-Bouville, Sur divers champs, EN 120 LOTS Avec faculté de réunion.

2<sup>o</sup>. — Le Lundi de la Pentecôte 2 Juin 1873, Heure de midi.

EN LA MAIRIE DE MILLY, Par le ministère de M<sup>e</sup> SERGENT, notaire à Milly, Commissaire à cet effet.

D'UNE

### PIÈCE DE BOIS

Sise à Milly, lieu dit le Guichet, EN UN SEUL LOT.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que : En exécution d'un jugement sur requête, rendu par le Tribunal civil de première instance d'Étampes, le vingt-deux avril dernier, enregistré ;

Il sera, Aux requêtes, poursuite et diligence de M. René LEFOULON, propriétaire et marchand de vaches, demeurant au Bourg-de-Niort (Mayenne) :

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Amable-Michel Bouvard, exerçant près le Tribunal civil de première instance séant à Étampes, demeurant en ladite ville, rue

Saint-Jacques, numéro 5, lequel occupera pour lui sur les présentes poursuites de vente et leurs suites ;

En présence, ou eux dûment appelés, de M. Emmanuel-Joseph Cornu, propriétaire et madame Adèle-Julienne Petit, son épouse, qu'il assiste et autorise, demeurant ensemble à Milly ;

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> Léonard Breuil, exerçant près le Tribunal civil de première instance d'Étampes, demeurant en ladite ville, rue Saint-Jacques, numéro 50, Procédé, savoir :

#### 1<sup>o</sup> — Adjudication à Longueville,

Le Dimanche 25 Mai 1873, heure de midi, en la Maison d'école de Longueville, et par le ministère de M<sup>e</sup> Milliard, notaire à La Ferté-Alais, commis à cet effet, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, des immeubles ci-après.

#### DÉSIGNATION :

##### Territoire de D'Huisson.

##### Premier lot.

Un Cors de ferme, situé à Longueville, sur la rue tendant à Orveau, consistant en : un corps de bâtiment élevé sur caves ; d'un rez-de-chaussée composé de deux chambres ; et d'un étage comprenant une grande chambre ; grenier au-dessus ; une cuisine aussi avec grenier au-dessus. Deux granges de trois espaces chacune ; une étable ; deux bergeries ; une écurie ; une remise ; deux troits à porcs ; une foyerie et une laiterie ; le tout édifié sur un terrain en cour et jardin clos de murs ; tenant d'une part à plusieurs, d'autre part à la rue, d'une troisième part à Jean-Louis Joulin. Sur la mise à prix de 5,000 fr.

##### Deuxième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, à la Butte-Hébert ; tenant d'un long à Rémy Jouverneau, d'autre long à plusieurs, d'un bout Feuillu, d'autre bout plusieurs.

##### Sur la mise à prix de 75 fr.

##### Troisième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, au même lieu ; tenant d'un long à Feuillu, d'autre long à Charles Leclerc, d'un bout Feuillu, d'autre bout Jean-Pierre Lemaire.

##### Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Quatrième lot.

Dix-neuf ares douze centiares de bois, au même lieu ; tenant d'un long à Gaillard, d'autre long à Haridouin Jean-Louis, d'un bout Argant, d'autre bout le chemin des Petits-Champs.

##### Sur la mise à prix de 60 fr.

##### Cinquième lot.

Vingt ares quarante centiares de bois, au même lieu ; tenant des deux longs à Argant, d'un bout plusieurs, d'autre bout M. Denfert.

##### Sur la mise à prix de 20 fr.

##### Sixième lot.

Trente-huit ares vingt-huit centiares de bois, aux Petits-Champs ; tenant des deux longs à plusieurs, en hache, d'un bout plusieurs, d'autre bout les héritiers Barrué.

##### Sur la mise à prix de 75 fr.

##### Septième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, au Clos-des-Bais ; tenant d'un long à Narcisse Piet, d'autre long à Daillet Tranquille, d'un bout Chevallier, d'autre bout plusieurs.

##### Sur la mise à prix de 50 fr.

##### Huitième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, au même lieu ; tenant d'un long à Alexis Delafolie, d'autre long les héritiers Barrué, d'un bout plusieurs, d'autre bout à Delafolie.

##### Sur la mise à prix de 45 fr.

##### Neuvième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, au même lieu ; tenant d'un long à Delton, d'autre long à Denfert, d'un bout le même, d'autre bout le chemin du Clos-du-Bois.

##### Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Dixième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, également au même lieu ; tenant d'un long à Étienne Chauveau, d'autre long les héritiers Barrué, d'un bout plusieurs, d'autre bout Désiré Barrué.

##### Sur la mise à prix de 30 fr.

##### Onzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, à l'Orme à l'Eglise ; tenant d'un long à Chevallier, d'autre long à Vivier, d'un bout de Jouvenel, d'autre bout le chemin de D'Huisson.

##### Sur la mise à prix de 40 fr.

##### Douzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, au Fonds-Frileux ; tenant d'un long et d'un bout à de Jouvenel, d'autre bout à la veuve Soret, d'autre bout Dejou.

##### Sur la mise à prix de 25 fr.

##### Treizième lot.

Six ares trente-huit centiares de bois, lieu dit les Fonds ou le Chemin Blanc ; tenant d'un long à Chevallier, d'autre long à de Jouvenel, d'un bout Perthuis, d'autre bout de Jouvenel.

##### Sur la mise à prix de 25 fr.

##### Quatorzième lot.

Trente-huit ares vingt-huit centiares de bois, à la Vallée L'Alleau ; tenant d'un long à Delton, d'autre long à plusieurs, d'un bout de Jouvenel, d'autre bout Charles Deslandes.

##### Sur la mise à prix de 420 fr.

##### Quinzième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, aux Rocher-Coucou ; tenant d'un long et d'un bout à M. de Jouvenel, d'autre bout à M. David, d'autre long Leblanc.

##### Sur la mise à prix de 20 fr.

##### Seizième lot.

Trente-un ares quatre-vingt-dix centiares de bois, aux Queues-de-Renard ; tenant d'un long et d'un bout à Delton, d'autre long à plusieurs, d'autre bout M. de Jouvenel.

##### Sur la mise à prix de 60 fr.

##### Dix-septième lot.

Douze ares soixante-seize centiares de bois, au Chemin-Blanc, indivis avec plusieurs ; tenant d'un long et des deux bouts à M. de Jouvenel.

##### Sur la mise à prix de 20 fr.

#### Dix-huitième lot.

Deux ares quatre centiares de bois, aux Grands-Champs ; tenant d'un long à la veuve Sorus, d'autre long à la voirie des Cailles, d'un bout le vendeur.

Sur la mise à prix de 2 fr.

#### Dix-neuvième lot.

Trente-trois ares soixante-huit centiares de bois, au Rocher-de-Beurre ; tenant d'un long à Argant, d'autre long à Gousset, d'un bout de Jouvenel, d'autre plusieurs.

Sur la mise à prix de 80 fr.

#### Vingtième lot.

Seize ares deux centiares de bois, aux Rochettes ; tenant d'un long à Jouverneau, d'autre long à Rigobert Foucher, d'un bout plusieurs, d'autre bout Louis Haridouin.

Sur la mise à prix de 60 fr.

#### Vingt-unième lot.

Six ares trente-huit centiares de friche planté de trois châtaigniers, lieu dit les Coudraies ; tenant des deux longs et d'un bout M. Denfert, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 30 fr.

#### Vingt-deuxième lot.

Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de bois, au Fonds-Dramard ou Carrefour de Nangeville ; tenant des deux longs et d'un bout de Jouvenel. — Cette pièce est indivise avec Jouvenel et autres.

Sur la mise à prix de 35 fr.

#### Vingt-troisième lot.

Deux ares cinquante-cinq centiares de friche, à Vaudimanche ; tenant d'un long à Lemaire Jean-François, d'autre long à Louis Briquet, d'un bout la montagne, d'autre bout à Chevallier.

Sur la mise à prix de 4 fr.

#### Vingt-quatrième lot.

Un are soixante-dix centiares de bois, aux Petits-Champs ; tenant d'un long à Henri Belligeon, d'autre long les héritiers David, d'un bout plusieurs, d'autre bout les héritiers Giroix.

Sur la mise à prix de 5 fr.

#### Vingt-cinquième lot.

Quatre ares seize centiares de friche, aux Roches-à-Verjon ; tenant d'un long Girard, d'autre long les héritiers Tessier, d'un bout le chemin, d'autre bout les friches.

Sur la mise à prix de 5 fr.

#### Vingt-sixième lot.

Un are quarante-cinq centiares de bois, au même lieu ; tenant d'un long à Bellugeon Henry, d'autre long à Denfert, des deux bouts le même.]

Sur la mise à prix de 6 fr.

#### Vingt-septième lot.

Sept ares quatre-vingt-dix centiares de bois, aux Grands-Champs ; tenant d'un long plusieurs, d'autre long à Dubois Henry, d'un bout à Argant, d'autre bout à la veuve Ciret.

Sur la mise à prix de 20 fr.

#### Vingt-huitième lot.

Seize ares quatre-vingt-quatre centiares de bois, aux Petits-Champs-à-la-Loge ; tenant d'un long à plusieurs, d'autre long à Barrué Remy, d'un bout Dubois, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 70 fr.

#### Vingt-neuvième lot.

Six ares quatre-vingt centiares de bois, aux Grands-Champs ; tenant des deux longs en hache à plusieurs, d'un bout Chauveau, d'autre bout plusieurs.

Sur la mise à prix de 10 fr.

#### Trentième lot.

Seize ares trente-trois centiares de pré, situés dans les marais de Saint-Pierre ; tenant d'un long à Auguste Giroux, d'autre long à Gaudion, d'un bout la rivière, d'autre bout un fossé. — Ce pré est planté de trois peupliers.

Sur la mise à prix de 50 fr.

#### Trente-unième lot.

Dix ares vingt centiares de pré, au même lieu ; tenant d'un long à Vigneron, aboutissant sur la rivière.

Sur la mise à prix de 15 fr.

#### Trente-deuxième lot.

Trois ares six centiares de pré, au même lieu ; tenant d'un long à Bellugeon, d'autre long les héritiers Chenain.

Sur la mise à prix de 3 fr.

#### Trente-troisième lot.

Quatre ares huit centiares de pré, situés dans les Marais-du-Roi, aboutissant sur la rivière.

Sur la mise à prix de 6 fr.

#### Trente-quatrième lot.

Quatre ares huit centiares de pré, même lieu, aboutissant également à la rivière.

Sur la mise à prix de 6 fr.

#### Trente-cinquième lot.

Six ares trente huit centiares de pré, au même lieu.

Sur la mise à prix de 9 fr.

#### Trente-sixième lot.

Six ares trente-huit centiares de pré, au même lieu.

Sur la mise à prix de 9 fr.

#### Trente-septième lot.

Sept ares quarante centiares de bois, aux Petits-Champs ; tenant d'un long à Giroux Dominique, d'autre long les héritiers David Alexis.

Sur la mise à prix de 25 fr.

#### Trente-huitième lot.

Trente-six ares soixante-quatorze centiares de bois, aux Petits-Champs ; tenant d'un long à Bellugeon Henry, d'autre long à Laumonier, des deux bouts plusieurs.

Sur la mise à prix de 120 fr.

#### Trente-neuvième lot.

Trente-trois ares soixante-huit centiares de terre, dans les bas de Longueville ; tenant d'un long à Gousset, d'autre long à Dominique Giroux, d'un bout le rû, d'autre bout la rue de Longueville à D'Huisson. — Plantés de deux beaux peupliers.

Sur la mise à prix de 600 fr.

#### Quarantième lot.



à la Motte ou les Prés-Enclos; tenant d'un long à Lande, d'autre long les héritiers Argant, d'un bout la rivière, d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 300 fr.

**Quarante-deuxième lot.**  
 Onze ares soixante-quinze centiares de terre, à l'Orme-de-l'Eglise; tenant d'un long à la veuve Robert, d'autre long à Mathurin Robert, d'un bout un sentier, d'autre bout le chemin de D'Huison.  
 Sur la mise à prix de 80 fr.

**Quarante-troisième lot.**  
 Cinquante-un ares quatre centiares de terre, dans l'Ile-de-D'Huison; tenant d'un long à Rémond, d'autre long à Damiot, d'un bout un sentier, d'autre bout le chemin de Rozay.  
 Sur la mise à prix de 4,700 fr.

**Quarante-quatrième lot.**  
 Dix-sept ares un centiare de terre et bois, au Bois-de-la-Queue; tenant d'un long à Potier Louis, d'autre long à Cyprien David, d'un bout à de Jouvencel, d'autre bout le chemin de D'Huison.  
 Sur la mise à prix de 250 fr.

**Quarante-cinquième lot.**  
 Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, au-dessus de Longueville; tenant d'un long à Martin, d'autre long à Damiot, d'un bout le sentier, d'autre bout le chemin d'Orveau.  
 Sur la mise à prix de 600 fr.

**Quarante-sixième lot.**  
 Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre et bois, au Clos-des-Bois; tenant d'un long à plusieurs, d'autre long Leblanc Maurice, des deux bouts plusieurs. — Cette pièce est plantée de trois gros châtaigniers.  
 Sur la mise à prix de 450 fr.

**Quarante-septième lot.**  
 Quatorze ares vingt-neuf centiares de terre, au-dessus de Longueville; tenant des deux longs à Argant, d'un bout plusieurs, d'autre bout le chemin d'Orveau à Cerny.  
 Sur la mise à prix de 500 fr.

**Quarante-huitième lot.**  
 Neuf ares soixante-neuf centiares de sable et bois, aux Queues-de-Renard; tenant d'un long à Denfert, d'autre long à Eugène Legendre, d'un bout de Jouvencel, d'autre bout Laumonier.  
 Sur la mise à prix de 75 fr.

**Quarante-neuvième lot.**  
 Sept ares soixante-cinq centiares de terre, à la Vallée-l'Alleau; tenant d'un long à Billard Hildegonde, d'autre long à Delton, d'un bout plusieurs, d'autre bout Delton.  
 Sur la mise à prix de 40 fr.

**Cinquantième lot.**  
 Quarante-cinq ares quatre-vingt-trois centiares de terre, aux Petits-Champs-de la Butte-Hébert; tenant d'un long à Laure Léa, d'autre long à plusieurs, d'un bout à Hildegonde Billard, d'autre bout le chemin d'Orveau.  
 Sur la mise à prix de 450 fr.

**Cinquante-unième lot.**  
 Trois ares six centiares de terre, aux Grands-Champs; tenant d'un long à Barrué Désiré, d'autre long à Billard Hildegonde; d'un bout le grand taillis, d'autre bout Chauveau Etienne.  
 Sur la mise à prix de 3 fr.

**Cinquante-deuxième lot.**  
 Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, dans le Clos; tenant des deux longs et d'un bout la rue, d'autre bout à Argant.  
 Sur la mise à prix de 600 fr.

**Cinquante-troisième lot.**  
 Sept ares soixante-cinq centiares de jardin, à Longueville; tenant d'un long et d'autre long en hache à plusieurs, d'un bout le ruisseau de la Mare-Dansant, d'autre bout la rue de Longueville à D'Huison; ledit jardin clos de murs.  
 Sur la mise à prix de 250 fr.

**Cinquante-quatrième lot.**  
 Soixante-dix-sept ares cinquante-six centiares de terre, dans le Clos; tenant d'un long à la rue, d'autre long à Argant, d'un bout plusieurs, et d'autre bout la rue.  
 Sur la mise à prix de 4,700 fr.

**Cinquante-cinquième lot.**  
 Dix-neuf ares douze centiares de terre, au-dessus de Longueville; tenant d'un long au chemin des Coudraines, d'autre long à Barrué Charles-Martin, des deux bouts des chemins. — Cette pièce contient, d'après le cadastre, quarante-un ares quatre-vingt-dix centiares.  
 Sur la mise à prix de 300 fr.

**Cinquante-sixième lot.**  
 Trente-huit ares vingt-huit centiares de terre et bois, aux Queues-de-Renard, tenant d'un long à Désiré Degommier, d'autre long à la veuve Giraut née Hauchecornard, d'un bout Louis Chauveau, d'autre bout le chemin de Montmirault. — Cette pièce est plantée de cinq peupliers.  
 Sur la mise à prix de 200 fr.

**Cinquante-septième lot.**  
 Cinquante-un ares quatre centiares de terre et bois, lieu dit les Petits-Champs; tenant d'un long à Champeaux, d'autre long Laure Léa, d'un bout plusieurs, d'autre bout le chemin des Petits-Champs.  
 Sur la mise à prix de 300 fr.

**Cinquante-huitième lot.**  
 Quarante-un ares trente quatre centiares de terre et pré, situés au Bizoi; tenant d'un long à Goubé, d'autre long à Barrué Cyprien, d'un bout le fossé, d'autre bout plusieurs. — Cette pièce est plantée de treize peupliers.  
 Sur la mise à prix de 250 fr.

**Cinquante-neuvième lot.**  
 Onze ares vingt deux centiares de terre, au-dessus de l'Ecole; tenant d'un long à Chauveau, d'autre long à Goubé, d'un bout Billard Hildegonde, d'autre bout le chemin numéro 75.  
 Sur la mise à prix de 200 fr.

**Soixantième lot.**  
 Douze ares soixante-quinze centiares de terre, aux Pourhais; tenant d'un long à Argant, d'autre long la veuve Sorus, des deux bouts les chemins.  
 Sur la mise à prix de 420 fr.

**Soixante-unième lot.**  
 Dix-neuf ares douze centiares de terre et bois, aux Queues-de-Renard; tenant d'un long à Argant, d'autre long à Gaillard, d'un bout le chemin, d'autre bout M. de Jouvencel.  
 Sur la mise à prix de 440 fr.

**Soixante-deuxième lot.**  
 Trente-quatre ares deux centiares de terre, à l'Orme-Godart; tenant d'un long à Martin, d'autre long à Pierre Lemaire, des deux bouts des chemins.  
 Sur la mise à prix de 450 fr.

**Soixante-troisième lot.**  
 Quatre ares vingt cinq centiares de terre, à la Vallée Rezaul; tenant d'un long à Argant, d'autre long à Léon Prunier, d'un bout le chemin d'Orveau, d'autre bout les bois.  
 Sur la mise à prix de 120 fr.

**Soixante-quatrième lot.**  
 Trente-huit ares vingt-huit centiares de terre, à la Vallée-Bezault; tenant d'un long à Denfert, d'autre long à Pierre Billard, d'un bout Denfert, et d'autre bout Laure Léa.  
 Sur la mise à prix de 600 fr.

**Soixante-cinquième lot.**  
 Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, au-dessus de Longueville; tenant d'un long à Delton, d'autre long à Billard, d'un bout Delton, et d'autre bout le sentier.  
 Sur la mise à prix de 450 fr.

**Soixante-sixième lot.**  
 Dix-neuf ares douze centiares de terre, à la Ruelle-du-Four; tenant d'un long à Bellugeon Eloi, d'autre long à Robert, d'un bout Argant, d'autre bout le sentier.  
 Sur la mise à prix de 350 fr.

**Soixante-septième lot.**  
 Trois ares dix-neuf centiares de terre, au bas de la maison à Laumonier; tenant d'un long Argant, d'autre long Laumonier, d'un bout le rû, d'autre bout Argant. — Cette pièce est plantée de deux peupliers.  
 Sur la mise à prix de 90 fr.

**Soixante-huitième lot.**  
 Six ares trente-huit centiares de terre, à la Voirie; tenant d'un long à Flore Piet, d'autre long la veuve Auclere, d'un bout Argant, et d'autre bout le chemin d'Orveau.  
 Sur la mise à prix de 50 fr.

**Soixante-neuvième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de sable, au fond des Coudraines; tenant d'un long à Hoche, d'autre long à Gaillard, d'un bout plusieurs, et d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 80 fr.

**Soixante-dixième lot.**  
 Dix ares soixante-onze centiares de terre, dans le bas de Longueville; tenant d'un long à Argant, d'autre long à Girault Dominique, et d'autre bout des sentes.  
 Sur la mise à prix de 200 fr.

**Soixante-onzième lot.**  
 Vingt-cinq ares soixante-quinze centiares de sable, situés lieu dit la Boissière; tenant d'un long à Argant, d'autre long à Martin, et des deux bouts les chemins.  
 Sur la mise à prix de 450 fr.

**Soixante-douzième lot.**  
 Cinquante-un ares quatre centiares de sable, à la Vallée-de-Noiseim; tenant d'un long les héritiers David, d'autre long à Jérôme Jeulin, d'un bout le chemin de Pithiviers, et d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 300 fr.

**Soixante-treizième lot.**  
 Dix-neuf ares douze centiares de terre, lieu dit la Butte-Hébert; tenant d'un long à Théodore Lebas, d'autre long à Martin, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le chemin.  
 Sur la mise à prix de 450 fr.

**Soixante-quatorzième lot.**  
 Dix ares vingt centiares de terre, aux Coudraines; tenant des deux longs et des deux bouts plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 400 fr.

**Soixante-quinzième lot.**  
 Sept ares soixante-cinq centiares de terre, à la Voirie; tenant d'un long à Eugène Legendre, d'autre long David Thomin, d'un bout Remy Chenain, et d'autre bout le chemin d'Orveau.  
 Sur la mise à prix de 80 fr.

**Soixante-seizième lot.**  
 Douze ares soixante-quinze centiares de pré, à la Motte; tenant d'un long à Léon Denfert, d'autre long Barry Mathurin, d'un bout la rivière d'Essonne, d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 50 fr.

**Soixante-dix-septième lot.**  
 Neuf ares cinq ares sept centiares de terre et vigne, aux Platines; tenant d'un long en hache à plusieurs, d'autre long à Pouchet Rigobert, d'un bout Delton, et d'autre bout les friches.  
 Sur la mise à prix de 50 fr.

**Soixante-dix-huitième lot.**  
 Vingt-huit ares soixante-onze centiares de terre et bois, aux Cailles; tenant d'un long à Martin, d'autre long en hache à plusieurs, d'un bout Denfert, d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 200 fr.

**Soixante-dix-neuvième lot.**  
 Dix-neuf ares douze centiares de terre, aux Cailles; tenant d'un long à David, d'autre long à plusieurs, d'un bout Denfert, d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 400 fr.

**Quatre-vingtième lot.**  
 Trois ares dix-neuf centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long à Perrin, d'autre long à Jouverneaux, d'un bout Martin, et d'autre bout aux vendeurs.  
 Sur la mise à prix de 5 fr.

**Quatre-vingt-unième lot.**  
 Vingt ares quarante centiares de grotte, situés aux Grands-Champs; tenant des deux bouts en hache à plusieurs, des deux bouts aussi à plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 40 fr.

**Quatre-vingt-deuxième lot.**  
 Vingt-cinq ares soixante-seize centiares de terre, aux Cailles; tenant d'un long à Martin, d'autre long à Damiot, d'un bout Cret, et d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 400 fr.

**Quatre-vingt-troisième lot.**  
 Trente-quatre ares deux centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long à Martin, d'autre long à Argant, d'un bout le chemin de Saint-Mars, et d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 700 fr.

**Quatre-vingt-quatrième lot.**  
 Trois ares dix-neuf centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long à Dubois Henry, d'autre long... d'un bout les héritiers Pinguet, et d'autre bout à Chemain.  
 Sur la mise à prix de 6 fr.

**Quatre-vingt-cinquième lot.**  
 Six ares trente-huit centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long à plusieurs, d'autre long à David, d'un bout Laumonier, d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 42 fr.

**Quatre-vingt-sixième lot.**  
 Six ares trente-huit centiares de terre, au même lieu; tenant des deux longs plusieurs, d'un bout Degommier Désiré, et d'autre bout la voirie des Cailles.  
 Sur la mise à prix de 42 fr.

**Quatre-vingt-septième lot.**  
 Six ares trente-huit centiares de bois, au Fonds-Frioux; tenant d'un long et d'un bout à de Jouvencel, d'autre long à la veuve Auchard, et d'autre bout à Bremond.  
 Sur la mise à prix de 45 fr.

**Terroir de Cerny.**  
**Quatre-vingt-huitième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de terre, à la Voirie; tenant d'un long à Honoré Damiot, d'autre long à Rémond dit Bayonne, et des deux bouts sur les chemins.  
 Sur la mise à prix de 80 fr.

**Quatre-vingt-neuvième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de sable, aux Coudraines; tenant d'un long à Delton, d'autre long à Dubois, d'un bout Barrué Désiré, et d'autre bout le chemin de Boissy.  
 Sur la mise à prix de 75 fr.

**Quatre-vingt-dixième lot.**  
 Vingt-deux ares huit centiares de grotte, à la Voirie; tenant d'un long à Désiré Girard, d'autre long et des deux bouts des chemins.  
 Sur la mise à prix de 420 fr.

**Quatre-vingt-onzième lot.**  
 Quarante-trois ares trente-huit centiares de sable, au même lieu; tenant d'un long à Lauriot, d'autre long à Martin, et des deux bouts des chemins.  
 Sur la mise à prix de 250 fr.

**Quatre-vingt-douzième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de bois, aux Coudraines; tenant d'un long à David Jean-Pierre, d'autre long à Gousset, d'un bout... d'autre bout le chemin de Boissy à Longueville.  
 Sur la mise à prix de 50 fr.

**Quatre-vingt-treizième lot.**  
 Six ares trente-huit centiares de bois, au même lieu; tenant d'un long à André Delavallée, d'autre long à Ramé, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le chemin de Longueville à Boissy.  
 Sur la mise à prix de 45 fr.

**Quatre-vingt-quatorzième lot.**  
 Quatre ares cinquante-neuf centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long à François Leclerc, d'autre long... d'un bout M. de Selve, et d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 45 fr.

**Quatre-vingt-quinzième lot.**  
 Six ares trente-huit centiares de bois, aux chaumonts; tenant d'un long à François Leclerc, d'autre long à Thomas Giroux, d'un bout les héritiers David, et d'autre bout M. de Selve.  
 Sur la mise à prix de 25 fr.

**Quatre-vingt-seizième lot.**  
 Trois ares dix-neuf centiares de bois, au bas de la butte à M. de Selve; tenant d'un long à Rémond, d'autre long à Boudignon, d'un bout le chemin des Poulailiers, d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 45 fr.

**Quatre-vingt-dix-septième lot.**  
 Six ares trente-huit centiares de bois, au Guette-Lièvre; tenant d'un long à Chopard, d'autre long à Rémond, de Presle, d'un bout le chemin des Poulailiers, d'autre bout le marquis de Selve.  
 Sur la mise à prix de 20 fr.

**Quatre-vingt-dix-huitième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de bois, sous Chaumont; tenant d'un long... d'autre long... d'un bout le chemin des Poulailiers, et d'autre bout...  
 Sur la mise à prix de 35 fr.

**Quatre-vingt-dix-neuvième lot.**  
 Trois ares dix-neuf centiares de bois, près le Cimetière; tenant d'un long à Louis Ramé, d'autre long et d'un bout sur le sentier des Rochettes.  
 Sur la mise à prix de 6 fr.

**Terroir d'Orveau-sous-Bouville.**  
**Centième lot.**  
 Dix-neuf ares douze centiares de terre, à la Vallée-d'Orveau; tenant d'un long à Renard, d'autre long à Jules Cret, et des deux bouts sur des chemins.  
 Sur la mise à prix de 300 fr.

**Cent unième lot.**  
 Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, à la Vallée-d'Orveau; tenant d'un long les héritiers Leclerc, d'autre long les héritiers Argant, des deux bouts sur des chemins.  
 Sur la mise à prix de 450 fr.

**Cent deuxième lot.**  
 Vingt-cinq ares cinquante deux centiares de terre, situés au même lieu; tenant d'un long à Martin, d'autre long Lelarge, et des deux bouts des chemins.  
 Sur la mise à prix de 250 fr.

**Cent troisième lot.**  
 Vingt-cinq ares cinquante-deux centiares de terre, aux Rochers-aux-Lièvres; tenant d'un long à Beauvils, d'autre long Martin, d'un bout plusieurs, d'autre bout le chemin numéro 75.  
 Sur la mise à prix de 250 fr.

**Cent quatrième lot.**  
 Six ares trente huit centiares de sable, au Camp; tenant d'un long à Jamet Thomas, d'autre long les héritiers Barrué, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le chemin de Pithiviers.  
 Sur la mise à prix de 40 fr.

**Cent cinquantième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de terre, au bas des Débats; tenant d'un long à Giroux, d'autre long à Lelarge, d'un bout le chemin numéro 75, d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 250 fr.

**Cent sixième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de vigne et bois, au Releveau; tenant d'un long à Martin, d'autre long à Naudin, d'un bout plusieurs, et d'autre bout le chemin.  
 Sur la mise à prix de 480 fr.

**Cent septième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de terre, aux Rochers-aux-Lièvres; tenant d'un long à Eloi Bellugeon, d'autre long Métout, d'un bout les héritiers Rousseau, et d'autre bout le chemin.  
 Sur la mise à prix de 400 fr.

**Cent huitième lot.**  
 Neuf ares cinquante-sept centiares de terre, aux Pailles-Roches; tenant d'un long à François Marie, d'autre long les héritiers Leclerc, d'un bout Gautier Adolphe, et d'autre bout le chemin.  
 Sur la mise à prix de 100 fr.

**Cent neuvième lot.**  
 Dix-neuf ares douze centiares de terre, à la Vallée; tenant d'un long à Martin, d'autre long à Baffoy, d'autre bout des chemins.  
 Sur la mise à prix de 200 fr.

**Cent dixième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long à Martin, d'autre long les héritiers Vivier, du Ménéil-Racoin, et des deux bouts des chemins.  
 Sur la mise à prix de 300 fr.

**Cent onzième lot.**  
 Quatre ares huit centiares de friches, au Fourneau; tenant d'un long les héritiers Leclerc, d'autre long les héritiers Lelarge, de Bonvillers, d'un bout plusieurs, et d'autre bout Lemaire.  
 Sur la mise à prix de 30 fr.

**Cent douzième lot.**  
 Trente-huit ares vingt-huit centiares de terre, aux Platines; tenant d'un long à Vivier, d'autre long à Lelarge, d'un bout Denfert, et d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 200 fr.

**Cent treizième lot.**  
 Neuf ares cinquante sept centiares de terre, au même lieu; tenant d'un long à Juffroy, d'autre long les héritiers Leclerc, d'un bout Cornue et d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 400 fr.

**Cent quatorzième lot.**  
 Dix-neuf ares douze centiares de terre, à la Louche; tenant d'un long à Argant, d'autre long à plusieurs, d'un bout Dubé, et d'autre bout Degommier.  
 Sur la mise à prix de 250 fr.

**Cent quinzeième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de terre, au même lieu; tenant des deux longs à Dabé, d'un bout le même, et d'autre bout plusieurs.  
 Sur la mise à prix de 300 fr.

**Cent seizième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de bois, à la Roche à la Gaillarde, tenant d'un long à Ingé, d'autre long les héritiers Ronceret, d'un bout les friches, et d'autre bout Lemaire.  
 Sur la mise à prix de 50 fr.

**Cent dix-septième lot.**  
 Trente-trois ares soixante-huit centiares de terre, à la Justice; tenant d'un long à Argant, d'autre long à Ruelle, de Bonvillers, d'un bout le chemin de Montlimont, et d'autre bout Renard.  
 Sur la mise à prix de 250 fr.

**Terroir de Bouville.**  
**Cent dix-huitième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de bois, au Rocher Laurent; tenant d'un long à Privé Alexandre, d'autre long au sentier, d'un bout plusieurs, et d'autre bout Robert.  
 Sur la mise à prix de 20 fr.

**Cent dix-neuvième lot.**  
 Six ares trente-huit centiares de bois, au Bois-Mathieu; tenant d'un long à Baptiste Locout, d'autre long Louis Privé, d'un bout plusieurs, et d'autre bout Véron.  
 Sur la mise à prix de 6 fr.

**Cent vingtième lot.**  
 Douze ares soixante-seize centiares de bois, à la Muette; tenant d'un long à Bieusche, d'autre long à Herbelot, d'un bout les friches, et d'autre bout les héritiers Chauveau.  
 Sur la mise à prix de 50 fr.

**2. — Adjudication à Milly.**  
 Le Lundi de la Pentecôte deux juin mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en la Mairie de Milly, par le ministère de M<sup>r</sup> Sergent, notaire à Milly, commis à cet effet, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, de la **Pièce de bois** dont la désignation suit:  
**Lot unique.**  
 Cinquante ares environ de bois, sis lieu dit le Guichet, terroir de Milly; tenant d'un long aux héritiers Deshayes, d'autre long à un inconnu, d'un bout midi à plusieurs, et d'autre bout sur les friches.  
 Sur la mise à prix de 100 fr.

S'adresser, pour les renseignements:  
 A Etampes,  
 En l'étude de M<sup>r</sup> BOUVARD, avoué poursuivant la vente, rue Saint-Jacques, numéro 5;  
 En celle de M<sup>r</sup> BREUIL, avoué présent à la vente, rue Saint-Jacques, numéro 50;  
 A La Ferté-Alais,  
 En l'étude de M<sup>r</sup> MILLIARD, notaire;  
 A Milly,  
 En l'étude de M<sup>r</sup> Sergent, notaire;  
 En celle de M<sup>r</sup> Eugène-Mathurin PIERRE, huissier;  
 Et sur les lieux pour visiter les immeubles.  
 Fait et dressé par l'avoué poursuivant soussigné.  
 A Etampes, le deux Mai mil huit cent soixante-treize.  
**Signé, BOUVARD.**  
 Ensuite est écrit: Enregistré à Etampes, le deux mai mil huit cent soixante-treize, folio 66 verso, case 2. Reçu un franc quatre-vingts centimes, double décime compris.  
**Signé, DELZANGLES.**



(2) Etude de M<sup>e</sup> CHENU, avoué à Etampes, Rue Saint-Jacques, n<sup>o</sup> 39 bis.

VENTE APRES SURENCHERE, Sur allocation volontaire, DE CINQ PARCELLES DE TERRE ET FRICHES Ayant dépendu du domaine de Villemartin, Terroir de Morigny.

L'ADJUDICATION AURA LIEU : En l'audience des Créées du Tribunal civil de première instance tenant à Etampes, Le Mardi vingt sept Mai mil huit cent soixante treize, Heure de midi.

On fait savoir à tous qu'il appartiendra que :

En vertu d'un jugement du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, en date du quatre mars dernier, enregistré, signifié à avoué par acte du Palais, en date du huit du même mois, et à domicile par exploit de Caudel, huissier à Etampes, en date du vingt-quatre dudit mois de mars, tous deux enregistrés;

Il sera,

Aux requête, poursuite et diligence de M. Albert HOLLIER, distillateur, demeurant à Paris, rue Feutrier, numéro 12;

Créancier surenchérisseur;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Chenu;

En présence, ou eux dûment appelés, de :

1<sup>o</sup> M. Théodore Etienne Auclerc, cultivateur, demeurant à Morigny;

2<sup>o</sup> M. Jean Guy de Poilâne vicomte de Saint-Périer, capitaine au 15<sup>e</sup> régiment d'artillerie, domicilié au château de Morigny;

Acquéreurs surenchéris;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Bouvard;

3<sup>o</sup> M. François Piché, propriétaire, demeurant à Morigny;

4<sup>o</sup> M. Alphonse-Alexandre Hézard, serrurier, demeurant à Morigny;

Autres acquéreurs surenchéris;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Paulin-Laurens;

5<sup>o</sup> En tant que de besoin, et pour le cas où il pourrait être considéré comme acquéreur surenchéris, M. Jules Berlière, propriétaire, demeurant à Etampes;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Bouvard;

6<sup>o</sup> M. Laurent-Pierre Grattery, propriétaire, ancien magistrat, et madame Aspasia-Clementine Bourlier, son épouse, de lui autorisée, demeurant ensemble à Villemartin, commune de Morigny;

Vendeurs primitifs;

Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> Paulin-Laurens;

Procédé, le Mardi vingt-sept Mai mil huit cent soixante-treize, heure de midi, en l'audience des Créées du Tribunal civil de première instance séant à Etampes, à l'adjudication, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles dont la désignation suit.

DÉSIGNATION:

Premier lot.

Un hectare quarante-huit ares trente-cinq centiares de terre, terroir de Morigny, lieu dit la Croix Boisée; tenant d'un long M. Denizet, d'autre long le chemin de Villemartin, d'un bout le chemin de Tirepeine, d'autre bout le chemin d'Auvers à Etampes.

Section A, numéro 438 du cadastre.

Deuxième lot.

Dix-neuf hectares vingt-neuf ares trente centiares de terre labourable, terroir de Morigny, lieu dit la Garenne ou les Haies-de-Villemartin; tenant d'un long le chemin qui monte à la garenne, d'autre long les héritiers Grugeon, et au delà à cause de la hache, au nord, à l'Hospice d'Etampes, et du midi Spire Prieux, d'un bout la vidange de la garenne, d'autre bout au chemin d'Etampes à Auvers.

Section A, numéros 754 et 4202.

Troisième lot.

Deux hectares soixante-sept ares trente sept centiares de terre, même terroir, lieu dit la Croix Boisée; tenant d'un long nord l'Hospice d'Etampes, d'autre long Rivière, d'un bout le chemin de Tirepeine, d'autre bout le chemin d'Auvers à Etampes.

Section A, numéro 434 du cadastre.

Quatrième lot.

Un hectare quatre-vingt dix-sept ares vingt centiares environ de terre labourable, même terroir, champier du Carreau-Saint Martin; tenant d'un bout couchant M. Pillas, d'autre bout les héritiers Denizet, d'un long M. Auclerc, et d'autre long plusieurs.

Section A, numéro 456 du cadastre.

Cinquième et dernier lot.

Dix-huit hectares deux ares quarante centiares d'après le cadastre, et onze hectares cinquante-six ares quatre centiares d'après les titres, de friches et grouettes, terroir de Morigny, lieu dit les Grouettes-de-Villemartin; tenant d'un côté, vers le couchant, faisant plusieurs sinuosités, à madame Fouquer et aux bois de madame la comtesse Mollien, d'autre côté, vers le levant, au chemin Creux ou chemin de la fontaine Saint-Léonard et à M. Denizet, d'un bout nord au chemin des Anes, et d'autre lout aux bois de madame la comtesse Mollien.

Section A, numéros 484, 485, 487, 489, 490, 491, 492 et 493 du cadastre.

MISES A PRIX:

Les immeubles dont la désignation précède ont été vendus par M. et madame Grattery, savoir: le premier lot, suivant procès-verbal d'adjudication dressé par M<sup>e</sup> Hautefeuille, notaire à Etampes, le vingt huit juillet mil huit cent soixante-douze, à M. Auclerc,

moyennant un prix principal de deux mille trois cent soixante dix francs, ci 2,370 fr. >>

Le deuxième lot, suivant le même procès-verbal d'adjudication, à M. Piché, moyennant un principal de vingt-neuf mille quatre cent soixante-six francs quarante cinq centimes, ci 29,466 45

Le troisième lot, suivant acte passé devant le même notaire, le même jour, à M. Hézard, moyennant un principal de six mille deux cents francs, ci 6,200 >>

Le quatrième lot, suivant autre acte du même notaire, en date du vingt-six octobre suivant, moyennant un principal de douze cent cinquante francs, ci 1,250 >>

Enfin le cinquième lot, sur lequel le sieur Berlière se prétendait des droits de propriété, a été vendu à M. de Saint-Périer, suivant acte passé devant M<sup>e</sup> Hautefeuille et Daveluy, notaires à Etampes, le neuf novembre suivant, moyennant un prix principal de six mille francs, ci 6,000 >>

Total des prix primitifs 45,286 fr. 45

Après que les acquéreurs eurent fait les notifications prescrites par les articles 2183 et 2184 du Code civil, M. Hollier, créancier hypothécaire inscrit sur les biens vendus, a formé une surenchère du dixième en sus des charges.

Cette surenchère a été validée par le jugement en vertu duquel il est procédé.

En conséquence, il sera procédé à la nouvelle adjudication, sur les mises à prix ci-après, fixées par le jugement, savoir:

Premier lot, mise à prix, deux mille six cent dix francs, ci 2,610 fr.

Deuxième lot, mise à prix, trente-deux mille quatre cent quinze francs, ci 32,415

Troisième lot, mise à prix, six mille huit cent vingt-cinq francs, ci 6,825

Quatrième lot, mise à prix, treize cent quatre-vingts francs, ci 1,380

Cinquième lot, mise à prix, six mille sept cents francs, ci 6,700

Total des mises à prix 49,930 fr.

Le cahier des charges, pour procéder à la nouvelle adjudication, est déposé au greffe du Tribunal, où toute personne pourra en prendre connaissance.

Fait et rédigé par moi, avoué poursuivant soussigné.

A Etampes, le deux mai mil huit cent soixante-treize.

Pour original,

Signé, CHENU.

S'adresser, pour les renseignements :

A Etampes,

A M<sup>e</sup> CHENU, avoué poursuivant, rue St Jacques, numéro 39 bis;

A M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué, rue Saint-Jacques, numéro 5;

A M<sup>e</sup> PAULIN-LAURENS, avoué, rue Sainte-Croix, numéro 49;

A M<sup>e</sup> HAUTEFEUILLE, notaire, rue Saint-Jacques, numéro 81;

Au greffe du Tribunal de première instance de cette ville, où le cahier des charges est déposé.

En marge est écrit: Enregistré à Etampes, le deux mai mil huit cent soixante-treize, folio 66 verso, case 4. Reçu un franc quatre-vingts centimes, décimes compris.

Signé, DELZANGLES.

Etude de M<sup>e</sup> ROBERT, commiss.-priseur à Etampes.

ATTIRAIL DE LABOUR

A VENDRE

AUX ENCHÈRES.

Pour cause de cessation de culture,

EN LA FERME DE MÉROUVILLE,

Sise à Boissy-le-Sec, canton d'Etampes,

Et exploitée par M. Henry GIBIER-GIBIER,

Le Dimanche 11 Mai 1873, heure de midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> ROBERT,

Commissaire-priseur à Etampes.

DÉSIGNATION DES OBJETS A VENDRE :

11 Chevaux, dont 4 de 4 ans et 7 de 5 à 10 ans, avec leurs Colliers de charue et 4 Colliers de voiture, 19 bonnes Vaches et un Taureau, 480 Brebis de 2 à 5 ans, 132 Gandins et Gandines de 11 mois, 480 Agneaux de lait de 2 mois, 4 bons Bœliers, 4 Chiens de berger, dont un pour les vaches, une grande Voiture de marché, 3 grandes Voitures guimbardees, 3 grands et un petit Tombereaux, 2 Carrioles, une Tapissière, un Cabriolet, un Tilbury, une Tonne à eau, 4 Charrues garnies, 12 Herses à dents de fer, 4 Herses à dents de bois, une Herse bataille, un Râteau à cheval, 2 Cabanes de berger, grande quantité de bons Harnais de voiture, 50 Claies de parc et leurs Crosses, 40 Chevilles de parc en fer, Bâteliers, Doubliers, Augettes à provende et Augettes doublées en zinc, Coupe-racines, une Baratte-tournante, une Chaudière, deux Cuiviers à lessive, un Crochet pour nettoyer l'étable, une Traine à fumer, une Brouette à betteraves, une grande quantité de Paille de blé et d'avoine.

Et autres Objets de culture.

Crédit aux cultures solubles. 4-3

A VENDRE OU A LOUER

BELLE

MAISON BOURGEOISE

Située à Etampes, 25, rue Saint-Antoine.

S'adresser à M<sup>e</sup> BOUVARD, avoué à Etampes. 5

Etude de M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes.

ADJUDICATION

En détail et par lots.

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOISSY-LE-SEC,

Le Dimanche 4 Mai 1873, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes,

DE LA

FERME DE MÉROUVILLE

Sise commune de Boissy-le-Sec,

Consistant en Bâtimens d'habitation et d'exploitation,

ET 115 HECTARES DE

TERRES LABOURABLES

EN 178 PIÈCES.

(Voir le détail sur les affiches.)

ADJUDICATION

En détail et par lots.

EN LA MAISON D'ÉCOLE DE BOIS-HERPIN,

Le Dimanche 11 Mai 1873, à midi,

Par le ministère de M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes,

DE LA

FERME DE BOIS-HERPIN

Sise commune de ce nom,

Consistant en Bâtimens d'habitation et d'exploitation,

ET 155 HECTARES DE

TERRE LABOURABLE

EN 420 PIÈCES.

(Voir le détail sur les affiches.)

S'adresser à M<sup>e</sup> DAVELUY, notaire à Etampes;

Et sur les lieux, pour visiter. 2-2

CHOCOLAT

DE LA

C<sup>e</sup> FRANÇAISE

QUALITÉ SUPÉRIEURE

Toujours 2 francs le 1/2 kilogram.

CACAO EN POUDRE

2 fr. 50 le 1/2 kil.

DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES MAISONS.

19, rue Scribe, Paris.

POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY (SEINE)

Les concessionnaires de la voirie de Bondy informent MM. les agriculteurs qu'ils tiennent à leur disposition une poudrette de qualité supérieure dite POUDRETTE NITRATÉE ENRICHIE DE BONDY, et qu'ils sont en mesure d'en livrer telle quantité qui leur sera demandée au prix de six francs cinquante centimes l'hectolitre, ou de quatre-vingt-cinq francs les mille kilogrammes.

S'adresser à Paris, rue Scribe, 19, ou à la voirie de Bondy (Seine), à M. Maull, ingénieur.

AUX QUATRE COINS

Rue Darnatal, n<sup>o</sup> 18, à ÉTAMPES.

CANTINIAU

Coiffeur Parfumeur

SEUL DÉPOSITAIRE

DE L'EAU ARCHELAIS

PROCÉDÉ INFALLIBLE pour enlever les pellicules, faire repousser les cheveux et en arrêter la chute en peu de temps.

POMMADE ARCHELAIS. — Flacons et Pots depuis 1 fr. 50 c.

Grand assortiment de Parfumerie fine, des premières Maisons de Paris. — Brosserie. — Articles de toilette. — Cravates. — Faux-Cols. — Foulards. — Postiches. — Ouvrages en cheveux : Tableaux, Bagues, Bracelets, Cordons, etc., etc., le tout fait sur commande. 7

Bulletin commercial.

Table with 6 columns: MARCHÉ d'Etampes, PRIX de l'hectol., MARCHÉ d'Angerville, PRIX de l'hectol., MARCHÉ de Chartres, PRIX de l'hectol. Rows include dates like 24 Avril 1873 and various agricultural products like Froment, Méteil, Seigle, Orge, Avoine.

Cours des fonds publics. — BOURSE DE PARIS du 26 Avril au 2 Mai 1873.

Table with 7 columns: DÉNOMINATION, Samedi 26, Lundi 28, Mardi 29, Mercredi 30, Jeudi 1<sup>er</sup>, Vendredi 2. Rows include Rente 5 0/0, 4 1/2 0/0, 3 0/0, Emprunt 1872.

Certifié conforme aux exemplaires distribués aux abonnés par l'imprimeur soussigné. Etampes, le 3 Mai 1873.

Vu pour la légalisation de la signature de M. Aug. ALLIEN, apposée ci-contre, par nous Maire de la ville d'Etampes. Etampes, le 3 Mai 1873.

Enregistré pour l'annonce n<sup>o</sup> Folio centimes, décimes compris. Reçu franc et centimes, décimes compris. A Etampes, le 1873.